

DES MOYENS QUI FAVORISENT LA REUSSITE DE TOUS

Au sein même du collège, la SEGPA offre :

- des effectifs limités à **16 élèves par classe** ;
- au moins une **classe par niveau** : 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} ;
- des ateliers professionnels dispensés **en petits groupes** ;
- une scolarité adaptée avec un **suivi individualisé** facilitant l'orientation et l'insertion.



ORGANISATION DE LA SCOLARITE

La SEGPA offre des enseignements dans une perspective de formation professionnelle post 3^{ème}.

- ⇒ Les élèves intègrent la SEGPA sur décision de la **commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA)**.
- ⇒ Les classes de 6^{ème} et 5^{ème} renforcent et développent les apprentissages généraux dans le cadre d'un enseignement adapté.
- ⇒ Dès la 4^{ème}, les élèves découvrent les champs professionnels à travers les ateliers et les stages en entreprise afin d'accéder à une formation professionnelle en lycée ou par la voie de l'apprentissage.
- ⇒ Le LEA propose un internat pour filles (27 places) ayant besoin d'une prise en charge éducative.

LES OBJECTIFS

- susciter l'envie d'apprendre ;
- développer la confiance en soi ;
- découvrir le monde professionnel ;
- prendre conscience de ses capacités ;
- apprendre à être autonome et responsable ;
- acquérir les compétences du socle commun.

DES DIPLOMES QUI FAVORISENT L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

- validation du socle commun ;
- attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) ;
- diplôme de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ;
- certificat de formation générale (CFG) ;
- diplôme national du brevet professionnel (DNB Pro) pour certains élèves.

APRES LA SEGPA

La scolarité en SEGPA permet d'accéder à une formation qualifiante au moins de niveau 5 (CAP) que les élèves peuvent préparer :

- ⇒ **sous statut scolaire** en poursuivant leur formation au lycée professionnel, au lycée agricole ou au LEA.
- ⇒ **par la voie de l'apprentissage** en poursuivant leur formation en alternance : signature d'un contrat avec un maître d'apprentissage et poursuite des enseignements au sein d'une unité de formation par apprentissage (UFA).



L'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE (EGPA) A MAYOTTE, C'EST...

- 9 sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) réparties sur le territoire ;
- 1 lycée d'enseignement adapté (LEA) privé sous contrat

UNE EQUIPE PEDAGOGIQUE DE PROXIMITE

Au sein de l'établissement,

Le **directeur adjoint chargé de la SEGPA** gère l'organisation pédagogique et administrative.

Les **professeurs des écoles spécialisés** sont en charge des enseignements généraux (français, mathématiques, histoire géographie, sciences...).

Des **professeurs du collège** complètent ces enseignements (langues vivantes, EPS,...).

Des **professeurs de lycée professionnel (PLP)** assurent l'enseignement professionnel dans les ateliers.

LES CHAMPS PROFESSIONNELS

Habitat

Ce champ recouvre les activités liées aux domaines de :

- la construction (ex. maçon, charpentier), l'aménagement et la finition (ex. carreleur, plâtrier, menuisier, peintre) ainsi que des équipements techniques des bâtiments d'habitation ou industriels (ex. électricien, installateur sanitaire) ;
- l'aménagement des accès et de la voirie (ex. agent de messagerie).



LES CHAMPS PROFESSIONNELS

Espace Rural et Environnement (ERE)

Ce champ recouvre les activités liées aux domaines de :

- la floriculture (ex. fleuriste, ouvrier horticole) ;
- la production légumière (ex. ouvrier maraîcher, conducteur de machines, mécanicien réparateur en machines agricoles) ;
- l'aménagement et l'entretien des espaces (ex. pépiniériste, ouvrier forestier) ;



Vente — Distribution — Logistique (VDL)

Ce champ recouvre les activités liées aux domaines de :

- la vente et le commerce de produits alimentaires et d'équipements courants (ex. employé de rayon, vendeur) ;
- la logistique et le transport de marchandises.



LES CHAMPS PROFESSIONNELS

Hygiène - Alimentation - Service (HAS)

Ce champ recouvre les activités liées aux domaines de :

- la propreté (ex. lingère, retoucheur) ;



- les métiers de bouche (ex. boucher, charcutier, poissonnier, boulanger) ;
- l'hôtellerie et la restauration (ex. cuisinier, serveur) ;
- les services à la personne, aux entreprises et aux collectivités (ex. employé familial, agent de service, d'entretien).

